

Extrait de :

Coordonné par Jean-Michel Barreau



Dictionnaire des inégalités scolaires



Ville

Stéphanie Morel

RÉSUMÉ

Le territoire a constitué le principal support des réformes des politiques sociales et éducatives des trente dernières années en vue d'enrayer les inégalités. Cela a eu pour conséquence de transformer en profondeur le champ éducatif et de produire des liens nouveaux entre l'école et « la ville », au double sens d'espace urbain et d'espace politique local.

Les multiples rapports qu'entretiennent la ville et l'école ont suivi le cours de l'évolution des réformes de l'Éducation nationale et des politiques d'aménagement du territoire, elles-mêmes motivées par la recherche d'une plus grande efficacité de l'action publique et d'une lutte contre les inégalités territoriales, sociales et scolaires. En ce sens, analyser les liens entre la « ville » et l'égalité scolaire soulève un enjeu récurrent dans l'évolution des politiques éducatives : l'adaptation de l'universalisme et de l'unitarisme républicains à la diversité des situations locales et à la différenciation territoriale croissante de l'action éducative depuis la création de l'École républicaine. La lutte contre les inégalités s'est en effet traduite dans un objectif de démocratisation, puis d'égalisation des chances, qui a fait du territoire le principal référentiel des politiques publiques, et de la commune un acteur aujourd'hui pleinement investi dans le champ de l'éducation.

Aussi les multiples territorialisations de l'action publique et l'importance croissante des politiques urbaines ont-elles fait émerger de nouvelles problématiques, mettant en jeu l'égalité scolaire, la question de la mixité et la conciliation du projet national et des projets locaux.

L'AUTEUR

Stéphanie Morel, docteur en sciences politique au Centre de recherches politiques de l'Université Paris I Sorbonne, est consultante à ACADIE, cabinet d'études, Paris.

Aperçu historique

D'après Christian Nique, l'école publique primaire en tant que service public s'est construite avec François Guizot sous la Monarchie de Juillet qui a vu l'organisation de l'école élémentaire, la répartition des tâches entre les communes, les départements et l'État, ainsi que la mise en place d'un corps d'inspection et l'unification des programmes et des méthodes (*Comment l'École devint une affaire d'État*, 1990). La loi Goblet du 30 octobre 1886 organise l'enseignement primaire à la fois sur une décentralisation, une centralisation et une déconcentration. L'unité administrative du territoire éducatif et le maillage scolaire masquent cependant une grande diversité géographique et de fortes inégalités d'accès à la scolarisation.

La démocratisation, des années 1930 aux années 1970, a essentiellement consisté à faire accéder les enfants des milieux populaires à l'enseignement secondaire, dans un cadre d'action fortement centralisé. Appliquée au domaine éducatif en 1985-1986, la décentralisation

orienté la planification scolaire vers le local et offre une autonomie accrue aux communes en matière éducative.

Outre ses compétences en matière de planification et de fonctionnement, elles se voient dotées de nouvelles compétences, notamment du droit d'utilisation des locaux scolaires en dehors des périodes d'enseignement, qui ouvre la voie à l'investissement communal en matière périscolaire. Cette nouvelle philosophie de l'action induit en effet un élargissement du champ de l'action scolaire à l'environnement éducatif, c'est-à-dire aux activités périscolaires et de loisirs, dans une logique de compensation des carences familiales.

Territorialisation de l'éducation

En inscrivant l'école dans un nouveau rapport au territoire et en promettant la constitution de véritables espaces éducatifs locaux, les réformes décentralisatrices ont impulsé une transformation globale des modes d'action éducative, reposant sur une combinaison originale entre républicanisme scolaire et territorialisation de l'action éducative. Ce nouveau mode de régulation voit l'État animer une politique éducative déclinée et gérée localement, différenciée en fonction des territoires. La contractualisation et la logique de projet assurent la bonne application des directives nationales et l'adaptation de l'action éducative aux spécificités des territoires, et offrent un cadre d'action aux partenariats locaux.

Symbolique de ces *politiques éducatives locales à caractère interministériel* (titre du rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, 2003), les Contrats éducatifs locaux (CEL) sont nés en 1998 de la volonté d'appréhender l'éducation de manière globale, de mettre en cohérence les temps scolaires, péri et extrascolaires, et d'encadrer le partenariat local entre les représentants de l'État, les collectivités locales, notamment les communes, et les institutions du temps libre.

Au sein d'un partenariat plus ou moins développé avec les services déconcentrés de l'Éducation nationale, les communes se trouvent en effet au cœur de la régulation éducative locale : elles financent les CEL, participent à la définition de la carte scolaire et sont porteuses, à travers leur Projet éducatif local (PEL), d'un véritable projet de développement territorial.

Les politiques des zones d'éducation prioritaire (ZEP) et de la Ville offrent également aux communes la cogestion avec l'Éducation nationale

BIBLIOGRAPHIE

- BALME R.,
FAURE A. et
MABILEAU A.,
Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique, Paris, Presses de la FNSP, 1999.
- DUTERCQ Y. (dir.),
Les régulations des politiques d'éducation, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.
- MAURIN É.,
Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social, Paris, Le Seuil, 2004.
- MOREL S.,
École, territoires et identités, Paris, L'Harmattan, 2002.
- VAN ZANTEN A.,
L'école de la périphérie : scolarité et ségrégation en banlieue, Paris, PUF, 2001.

le d'un projet éducatif territorialisé afin de lutter contre l'exclusion sociale et de favoriser la réussite éducative des élèves habitant les territoires en difficulté, dans une logique d'équité territoriale.

Les récents Projets de réussite éducative (PRE) élaborés par les communes ou les intercommunalités dans le cadre du Plan de cohésion sociale (2004) démontrent leur important investissement dans le champ socio-éducatif.

La place de l'école dans la ville

Les territorialisations de l'action éducative, l'ouverture de l'école sur son environnement et la transversalité de l'intervention éducative soulèvent également la question de l'inscription de l'école dans l'espace urbain. Les politiques de la Ville ont posé comme principe d'action le lien entre les dimensions sociale, urbaine et scolaire des inégalités, notamment à travers les contrats de ville dont le volet éducatif est souvent primordial. Si la sociologie s'est attachée à analyser les liens existant entre ségrégation scolaire et ségrégation urbaine, notamment les travaux d'Agnès Van Zanten, Marco Oberti et Éric Maurin, ce n'est cependant que très récemment que les liens entre projet urbain et projet éducatif ont été pensés.

Le rapport *Pour de grands projets urbains dans les grands projets de ville*, remis au ministre de la Ville en 2002, posait les premières bases d'une réflexion sur les articulations à mettre en œuvre entre politiques éducatives, politiques de rénovation urbaine et politiques du logement, afin de lutter contre la ségrégation croissante de certaines portions de territoire, alimentée par les stratégies d'évitement des familles.

En 2004, le Conseil national des Villes préconisait d'« intégrer la question éducative dans le fonctionnement opérationnel de l'Agence nationale pour la Rénovation urbaine » (*Éducation et politique de la ville : quels enjeux pour l'avenir*). Sur le terrain cependant, les liens entre l'éducation et le projet urbain apparaissent faibles.

Compétitivité des villes et offre scolaire

Enfin, le pilotage partagé entre l'Éducation nationale et les communes prend des formes différentes selon les territoires et rencontre un certain nombre de limites sur le terrain. Outre le fait qu'il produit une certaine fragmentation de l'action éducative et une complexification des modes d'action en matière éducative, il se heurte à une rencontre difficile entre

les « *valeurs républicaines* » de l’Éducation nationale et les stratégies des communes, qu’elles soient électorales ou territoriales. Dans le contexte actuel de compétitivité entre les villes et de valorisation du territoire communal, l’offre scolaire et éducative des villes apparaît en effet comme un facteur d’attractivité déterminant pour les familles. L’importance croissante de l’éducation dans le développement local soulève des interrogations liées au clientélisme local, à la prééminence de l’utilitarisme économique sur la citoyenneté et aux inégalités entre les territoires.

Ainsi, la régulation du système éducatif apparaît fortement territorialisée. Les territorialisations de l’action éducative constituent une réponse, en termes de modes d’action, à la question des inégalités scolaires et éducatives. Cependant, le système éducatif partagé se trouve aujourd’hui confronté à trois principaux enjeux : la fragmentation du territoire éducatif, la place de l’école dans l’espace urbain et la question des inégalités socioterritoriales qui influent sur les conditions de scolarisation. Ces enjeux placent l’équité et de la mixité au cœur du débat actuel sur l’école.

CORRÉLAT

Exclusion – Réussite
scolaire –
Ségrégations –
Territoires.